



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)



Préfecture

Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_16-DE

OBJET : Renouvellement des conventions de mutualisation avec Arts et Musiques en Loire Forez et Le GAMEC

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'Ecole de Musique intercommunale propose à ses élèves des cours de violon, batterie, guitare, chant, chorale et de violoncelle enseignés par des professeurs d'autres écoles.
Les autres cours sont assurés par des professeurs salariés de la CCVAI.

Comme chaque année, des conventions de mutualisations sont donc signées avec Arts et Musiques en Loire Forez (Montbrison) et le GAMEC (St- André d'Apchon).

- **Arts et Musiques en Loire Forez**

La convention avec l'association Arts et Musiques en Loire Forez permet d'enseigner les cours de violon à 2 élèves, de batterie à 4 élèves, de guitare à 3 élèves et d'assurer la chorale.

Coût pour l'année : violon, batterie, guitare : 6 402 €

Coût pour la chorale jusqu'au 23/12/2023 : 540 €

- **GAMEC**

La convention avec le Groupement pour l'Action Musicale et Culturelle de la Côte Roannaise permet d'enseigner les cours de violoncelle à 1 élève.

Coût pour l'année : 552 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : SE DECLARE favorable au renouvellement des conventions de mutualisation avec Arts et Musiques en Loire forez et le GAMEC

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget

Article 3 : AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 14/11/23

et de la publication le : 14/11/23

Le Président,



Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023_0911_16-DE